



Accueil d'un étudiant étranger

Par **HUARD**, le **22/08/2008** à **15:19**

Bonjour, je désire accueillir un étudiant étranger en france à mon domicile pour une durée minimale de trois ans.
l'ambassade de france me demande 2 copies d'une "Attestation de prise en charge et d'hebergement".
A la mairie de ma commune, on m'a tout d'abord orienté vers une "demande d'attestation d'accueil", mais, cette dernière ne délivre qu'un visa de trois mois... Ils m'ont dit ensuite que "peut être une lettre manuscrite suffirait"...
Pourriez vous m'éclairer sur ce sujet afin que ma demande aboutisse ?
D'avance merci.